

Étude prospective de l'Itavi

La filière œufs à l'horizon 2030

Segmentation accrue des marchés, traités de libre-échange, évolutions réglementaires... A quoi ressemblera la filière œufs en 2030? C'est la question sur laquelle s'est penchée l'Itavi dans un délicat exercice de prospection. Loin de prétendre prédire l'avenir, l'Institut propose, à travers l'évaluation de quatre scénarios, quelques outils de réflexion et d'anticipation ● C. G.*



Quels sont les défis auxquels devra faire face la filière œufs à l'horizon 2030? Partant de l'état des lieux de la production et des tendances lourdes ayant marqué ces 15 dernières années, l'Itavi émet quatre hypothèses d'évolutions. Un exercice prospectif qui vise principalement à identifier les grands enjeux de demain pour permettre à la filière de ne pas rater son virage.

Durcissement du cadre réglementaire

→ Le premier scénario part de l'hypothèse que d'ici 2030 le cadre réglementaire (bien-être animal et environ-

nement) se durcit considérablement, ce qui tend à décourager les filières d'élevage.

→ La sélection s'oriente vers les souches permettant de faire face à ces contraintes, aux dépens des performances de ponte. De nombreux éleveurs proches de la retraite et découragés par ces nouvelles normes renoncent à investir, quitte à abandonner leur production. L'Europe du Nord, qui a investi dans les volières depuis 20 ans, renforce sa position sur le marché européen. Tandis qu'en France, les tailles moyennes des élevages de code 2 (au sol ou volières) progressent fortement. Ils se substituent aux systèmes de cages aménagées qui finissent par disparaître.

▲ Certaines évolutions semblent incontournables, telles que la réduction du nombre d'élevages et l'augmentation de leur taille moyenne.

→ La filière reste relativement mal structurée, faute d'une vision et d'un projet partagés. La recherche de proximité dans les achats alimentaires, conjuguée à une forte volatilité des prix des matières premières, favorise une relocalisation de la production d'œufs dans les zones céréalières proches des principaux bassins de consommation.

→ Certains RHD et IAA continuent d'importer des œufs de code 3 (avec un transfert de l'utilisation d'œufs coquille en RHD vers les ovoproduits), mais la GMS bannit la cage aménagée de ses rayons. La demande en œufs bio et plein air se développe, mais reste limitée par le pouvoir d'achat des consommateurs. Plus globalement, les produits issus d'animaux ont mauvaise presse, accusés d'impacts défavorables sur l'environnement et la santé, bien que l'œuf résiste mieux que les viandes à cette baisse de consommation. Ainsi la consommation par habitant poursuit une légère tendance à l'érosion.

La filière est plus proactive

→ Dans le deuxième scénario, un dialogue constructif s'est noué entre les acteurs de la filière (incluant les GMS), les Pouvoirs publics et la société civile, jusqu'à parvenir à un compromis sur les modes d'élevage intégrant les enjeux économiques, environnementaux et de bien-être animal. Une phase de transition permet de garder les cages aménagées jusqu'à leur amortissement total, avant d'évoluer progressivement en volières ou plein air. Sur le plan européen, les tailles des parcours sont revues à la baisse, levant ainsi un frein au développement des élevages plein air.

→ L'épointage ayant été supprimé, la sélection développe des souches plus calmes. L'élimination des coquelets ponte à la naissance étant désormais interdite, ces derniers sont engraisés dans les bâtiments arrivant en fin de vie. La sélection a intégré cette nécessité de pouvoir valoriser les coquelets, aux dépens de la progression de la productivité des pondeuses. En outre, l'allongement des durées de ponte a per-

mis de limiter le nombre de poulettes mises en place par an. Enfin, la productivité par poule progresse légèrement et les tailles moyennes des élevages augmentent favorisées par l'allègement des contraintes sur les parcours.

→ Une contractualisation renforcée entre les maillons (GMS incluses), conjuguée à une moindre volatilité des prix des matières premières, facilite l'équilibre amont/aval. L'innovation est encouragée par la coopération entre les opérateurs économiques et les instituts de recherche et par l'accompagnement des GMS. L'accent est mis sur la rationalisation des circuits de production afin de préserver les ressources naturelles.

→ La réglementation européenne impose une information précise sur les emballages et une traçabilité complète. Résultat, la consommation par habitant progresse légèrement. Enfin, aucun accord n'est signé à l'OMS, l'Union européenne préférant protéger ses filières des importations en imposant un modèle de production « UE ».

Vers une alimentation fonctionnelle

→ Dans le troisième scénario, les consommateurs, ayant un pouvoir d'achat réduit, recherchent une alimentation fonctionnelle, alliant praticité, hygiène et nutrition. L'intérêt des ménages pour le monde agricole et le bien-être animal est faible. Des produits de substitution à l'œuf se développent, induisant une baisse de la consommation.

→ L'innovation est concentrée sur les performances énergétiques et de productivité. Le parc de bâtiments en cages aménagées est maintenu et le coût de production optimisé. Peu de nouveaux investissements sont réalisés à l'exception d'innovations pour réduire les coûts ou créer de la valeur.

→ Le nombre d'élevages alternatifs se maintient et leur taille augmente pour atteindre une économie d'échelle.

→ Les organisations de production se concentrent, permettant un rééquilibrage des forces entre filières et grande distribution et une meilleure stabilité face à la volatilité des prix des matières premières. Dans une logique de rationalisation, les entreprises réduisent leur gamme de produits et les marchés sont moins segmentés.

→ La part d'œufs alternatifs consommés par les ménages continue d'augmenter. Le rapport œuf coquille/ovoproduits évolue en faveur des ovoproduits. Dans les utilisations industrielles, les produits de substitution se

développent, générant une diminution globale de la consommation d'œufs.

→ Enfin, un accord a minima est signé à l'OMC. L'UE conclut également des accords bilatéraux avec les États-Unis et le Japon. Les exportations françaises se confortent vers les pays tiers du fait des garanties nutritionnelles et sanitaires. Les nouvelles réglementations environnementales augmentent le coût de production des pays tiers, qui se rapproche du coût français. Les importations, majoritairement d'Europe, se maintiennent, car l'œuf est considéré comme une matière sensible et les opérateurs ne veulent prendre aucun risque.



▲ Dans un article publié par l'Itavi, Romaric Chenut et Pascale Magdelaine anticipent les enjeux de demain pour la filière œufs.

La mondialisation se poursuit

→ Dans le quatrième scénario, le cycle de Doha aboutit sur un accord a minima. Deux nouveaux accords bilatéraux sont également conclus par l'UE avec les États-Unis et le Japon. Parallèlement, on note une montée en puissance des normes commerciales privées et un recul des normes publiques. L'économie mondiale renoue avec la croissance et la consommation d'œufs est orientée à la hausse. La filière française se positionne sur ce marché mondial grâce à une bonne compétitivité de ses produits innovants.

→ Le système de cages est conforté, car il offre à la fois une bonne rentabilité économique, une sécurité sanitaire élevée et une moindre emprise sur le territoire, à l'heure où la concurrence pour l'usage des terres est forte.

→ Les acteurs de la filière française ont appris à gérer la volatilité des prix des matières premières, grâce à une contractualisation avec les négociants, en se couvrant sur les marchés à terme et en déclinant ces outils de couverture au sein des filières.

→ La filière française est composée d'une part de leaders qui réalisent une

production de masse avec des produits compétitifs (grâce à une concentration et de l'innovation) et un poids important d'ovoproduits ; d'autre part, d'acteurs à vocation régionale qui interviennent sur des marchés de proximité et captifs, notamment sur les produits frais. Les importations progressent, la filière française s'approvisionnant sur le marché mondial pour les produits sur lesquels elle ne réalise pas de marge.

→ La consommation individuelle se stabilise, avec un intérêt accru pour les innovations et la praticité des produits. La RHD évolue, tirée par des exigences élevées de sécurité sanitaire. Le rapport œufs coquille évolue fortement en faveur des ovoproduits.

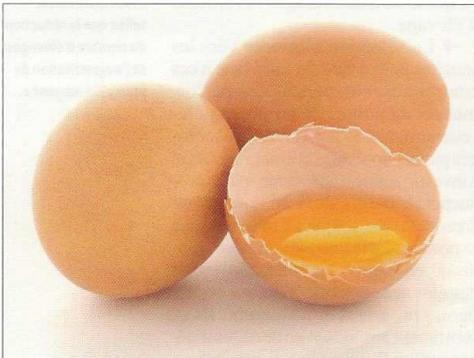
Des enjeux incontournables

De ces quatre scénarios, deux seulement sont favorables à la filière. Le premier est tiré par l'implication des acteurs en termes de traçabilité et de communication, tandis que le deuxième surfe sur une amélioration de la compétitivité de la filière française. Des deux scénarios moins favorables, on retiendra l'importance d'anticiper l'évolution réglementaire ou encore de répondre aux besoins des consommateurs par l'innovation.

Dans tous les cas de figure, certaines évolutions semblent néanmoins incontournables, telles que la réduction du nombre d'élevages, en relation avec une concentration et une augmentation de leur taille moyenne. La part du cheptel alternatif varie, mais est toujours supérieure à son niveau de 2013. De même, la part des ovoproduits augmente, mais de façon plus modérée que par le passé.

Enfin, l'adaptation tant qualitative que quantitative de l'offre à la demande sera déterminante. Elle passe par un développement prudent des capacités de production, une évolution des systèmes de production en phase avec les attentes sociétales et une communication efficace. De même, la gestion de la volatilité des prix des matières premières est un autre défi pour la filière qui devra se structurer et améliorer son pouvoir de marché face aux GMS. La vigilance s'impose également concernant les accords qui pourraient être conclus à l'échelle internationale et sont susceptibles d'induire des effets collatéraux dommageables pour la filière œufs.

▼ Dans le quatrième scénario, la mondialisation se poursuit. Le rapport œufs coquille évolue fortement en faveur des ovoproduits.



* Rédigé à partir de l'article de Pascale Magdelaine et Romaric Chenut (Itavi) publié dans TeMA n° 35 - juillet/août/septembre 2015.